

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Coronavirus : Évolution de la situation sanitaire au 10 septembre 2020.

Une troisième conférence téléphonique de rentrée a eu lieu ce matin avec la Direction Générale pour faire le point sur la situation COVID dans les services Douane.

Données statistiques au 3 septembre : 431 agents sont considérés comme vulnérables. 281 se trouvent en télétravail et 150 en ASA. Sur ces agents en ASA, 97 agents sont SU et 53 sont AG/Co.

Nombre d'agents malades confirmés ou présumés : 22. On est sur un chiffre stable depuis le 20 août.

Il reste 27 agents en quatorzaine (forte diminution notamment sur l'Ile-de-France).

L'administration encourage avant tout l'aménagement des postes de travail. Les correspondants sociaux et les psychologues du travail travaillent à rompre l'isolement des agents qui se trouvent toujours en ASA depuis maintenant plusieurs mois.

Agents vulnérables : on est passé de 11 critères médicaux à 4. En théorie cela ne devrait pas conduire à ce que des agents ne répondant plus aux nouveaux critères de vulnérabilité reprennent brutalement leur service en présentiel. L'analyse des situations individuelles est faite par le médecin de prévention. Si un médecin estime que l'agent ne doit pas reprendre en présentiel, son avis doit être suivi par l'administration. Les médecins peuvent pratiquer la téléconsultation. Des agents vulnérables qui souhaiteraient reprendre le travail peuvent être autorisés à le faire si les précautions sanitaires nécessaires sont prises.

Télétravail : malgré le discours officiel et largement diffusé qui « recommande » toujours le télétravail à hauteur de trois jours maximum par semaine, on assiste en pratique à un retour en arrière et à des refus de télétravail un peu partout sur le territoire. **Pour la CFTC, la priorité reste de protéger les agents au plan sanitaire**, encore plus lorsque l'environnement de travail est en *open space*. Sur certaines DI un « principe » est d'accorder un jour par semaine et par agent, ou deux jours au maximum, au prétexte de la nécessité de service. Dans certains services, c'est l'ancienneté de l'agent qui est appréciée pour accorder ou non le télétravail ! Des agents formulent des recours écrits auxquels ils n'ont aucune réponse. Il reste beaucoup de positions très conservatrices voire rétrogrades parmi les chefs de service. Les syndicats souhaitent que la DG soit plus directive sur la question. La DG est restée évasive, se contentant de rappeler le cadre légal. Le sujet Télétravail et le contexte sont très évolutifs, et ce d'autant plus qu'un protocole ministériel est en cours d'élaboration. Organisation de la mission, zone rouge ou non, équipements informatiques disponibles... seront au cœur des décisions d'octroi de télétravail.

Pour la CFTC, il y a un cafouillage inacceptable et incompréhensible pour les collègues entre le discours officiel prônant le télétravail facilité et les restrictions d'octroi qui fleurissent partout, sous le motif bien pratique de la continuité de service. C'est à se demander si des consignes officieuses ne se dissimulent pas derrière le discours officiel. Nous espérons qu'il n'en est rien. A minima, une harmonisation du processus décisionnel sur l'ensemble des services s'impose ! C'est ici que la mutualisation des bonnes pratiques (par exemple, rotation des agents de manière équitable) prendrait tout son sens.

Equipements : 500 ordinateurs portables sont déjà arrivés. Restent 950 à arriver. La dernière commande a du retard.

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎: 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



ASA : le maintien du dispositif pour garde d'enfants est confirmé, quand aucune solution de garde n'est possible.

Jour de carence : sa suspension n'est plus d'actualité. Le jour de carence s'applique en cas de CMO (congé maladie ordinaire). **La CFTC réaffirme son opposition au principe même du jour de carence, doublement inacceptable dans le contexte sanitaire qui nous est imposé !**

Port du masque : la hiérarchie doit ménager des temps de pause dans le port du masque (un quart d'heure maximum). Mais cela ne doit pas aboutir à des rassemblements de personnes. Les dérogations ne peuvent concerner que des cas médicaux sur justificatif. Les agents vulnérables présents dans les services doivent être dotés de masques chirurgicaux. Pour l'instant on continue à fournir à la Surv des masques chirurgicaux et pourvoir les AG/CO de masques grand public. Mais c'est évolutif : on pourrait en venir aux masques chirurgicaux pour tous (ça n'aurait pas le même coût). Masques transparents pour les personne sourdes et malentendantes : en attente de réponses de Bercy.

Protection fonctionnelle : la DG la met en œuvre chaque fois que les agents se font malmener, insulter. Il faut bien qualifier les faits au départ, identifier si on est dans un cas passible de contravention ou une opposition à fonctions constituant un délit. La note du 28 juin 2019 va être rediffusée.

CFTC-Douanes :
Sur un autre ton.